

Intervention de Paul Chemetov, lors de la présentation de la Stratégie nationale pour l'architecture, à Paris, le 20 octobre 2015

Sensibiliser, innover, développer. Ces trois thèmes de la Stratégie Nationale pour l'Architecture qui font suite au rapport de Patrick Bloche sont devenus six axes et trente mesures dans le dossier de presse qui vous a été remis.

Responsable avec Christine Edeikins et Lucie Niney du thème Développer, je voulais tout à la fois dire notre soutien aux mesures que nous approuvons : l'axe E, mais tout autant les axes A et B, mais dire aussi ce que nous espérons de plus : l'année qui s'ouvre permettra d'avancer sur ces questions.

Sur les 30.000 architectes français inscrits à l'Ordre, moins de 10.000 ont un salarié ou plus. Les 2/3 des architectes sont déjà hors de capacité de se présenter aux concours publics. Comme Glenn Murcutt, ils pourraient démontrer leur savoir en construisant des maisons, sauf qu'en France, avec la dérogation de 170 m², ou même des 150 m², ce marché échappe aux architectes. On en voit les effets dans le paysage, quand l'an dernier cent mille pavillons sur catalogue ont été construits. Avec la concentration en cours dans le milieu architectural, moins de 3.000 agences peuvent aujourd'hui répondre à des projets de quelque envergure. Elles seront encore moins demain. Le système des concours, leur imagerie de synthèse pousse à une starification qui rend impossible l'émergence de structures coopératives dont l'AJA, il y a un demi-siècle, fut le modèle.

Aujourd'hui, quand 150 à 300 candidats se présentent à un concours public, en choisir 3 à 5, relève du pur hasard ou de la connivence. C'est pourquoi, après avoir interrogé la MIQCP, nous pensons qu'il faudrait retenir le 1/10^e des candidats et leur demander de répondre sur l'essentiel de la question posée (comme en Suisse) sur 1 m² et 1 maquette blanche, avec évidemment une prime allégée.

On voit aujourd'hui des agences prospères se présenter à des concours d'une faible valeur. Les temps sont durs certes, mais nous pensons qu'il faudrait limiter l'accès des concours pour des projets inférieurs à 3.000.000 €, par exemple, aux agences dont le chiffre d'affaires serait égal ou inférieur au cinquième de cette somme.

Enfin, depuis les lois Warsmann et Boutin, les logements, les espaces publics et les études urbaines peuvent être attribués au moins disant économique, c'est-à-dire provoquent le dumping sur les honoraires avec les conséquences que l'on voit. Ces lois doivent être abrogées.

Mais alors que le Ministère de la Culture et de la Communication a en charge le patrimoine, l'enseignement et la profession, il est certain que toutes les mesures évoquées par la Ministre et la réponse aux questions que nous posons ont besoin pour se concrétiser d'une structure interministérielle réunissant à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication, ceux du logement et de la ville, comme celui de l'écologie. C'est le seul moyen de redonner à la MIQCP l'importance qu'elle eut et qu'elle a perdu pour rendre à la commande publique son rôle moteur dans le développement de l'architecture en France, aujourd'hui bureaucratisé : tous les jours, nous pouvons lire dans les annonces qu'il faut pour être retenu avoir réalisé plusieurs bâtiments du même type dans les trois dernières années, dressant ainsi en creux le portrait du vainqueur. Enfin, il reste à constater que la générosité française dans les concours publics pour les architectes qui n'exercent pas en France, quelle que soit leur nationalité, ne trouve pas sa réciproque ni en Angleterre, ni au Japon et pas plus aux Etats-Unis. On pourrait poursuivre cette liste pour d'autres pays. Elle dénote un certain provincialisme d'une maîtrise d'ouvrage, qui n'espère plus, faute d'un noble étranger, atteindre un lustre architectural suffisant et la gloire qui en découle.

Avec espoir donc, donnons-nous rendez-vous dans un an.